

La mesure et la valorisation du bénévolat

Lionel Prouteau

Université de Nantes, Nantes Atlantique Universités, LEN, EA2164, Faculté de Sciences économiques et de gestion, chemin de la Censive-du-Tertre, BP 52231, Nantes, F-44000 France.

La mise à l'ordre du jour de la construction d'un compte satellite des institutions sans but lucratif (Archambault et Kaminski, 2003) confère une actualité certaine à la question de la mesure et de la valorisation monétaire du bénévolat. En effet, un compte satellite « répond à un besoin fort de connaître plus précisément l'économie d'un domaine », dès lors que ce besoin ne peut être entièrement satisfait dans le cadre des contraintes du cadre central de la comptabilité nationale (Braibant, 1994). Il permet en quelque sorte « de prendre en considération des caractéristiques propres au champ étudié » (Mertens, 2002, p. 247). Or l'une des caractéristiques propres les plus marquantes des institutions sans but lucratif, qui sont essentiellement représentées en France par les associations, réside dans l'important recours à des services bénévoles. La « frontière opérationnelle de la production » (Mertens, 2002, p. 142) qui est à l'œuvre dans la comptabilité nationale exclut la prise en compte de tels services réalisés pour des tiers sur une base volontaire. Il est donc tout à fait compréhensible que le compte satellite des ISBL accorde une attention particulière à la question de la contribution du bénévolat à la production associative. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender l'importance de cette ressource productive, c'est-à-dire de la mesurer.

Mesurer un objet c'est l'inscrire dans le registre du quantifiable et en évaluer la "grandeur" par référence à un étalon, une unité de mesure. S'agissant du bénévolat, qui est un service rendu volontairement sans rémunération, cette unité de mesure peut être une unité de temps. La plus simple est l'heure, mais on peut retenir également l'emploi « équivalent temps plein » (ETP) qui, en dépit des problèmes soulevés (Prouteau et Wolff, 2004b), présente l'intérêt de permettre de manière plus suggestive un rapprochement avec les ressources humaines salariées. Il est également possible de retenir une unité de mesure monétaire auquel cas l'exercice consistera à imputer une valeur monétaire au bénévolat. Un tel exercice est prévu dans la version « c » du compte satellite des ISBL. Il s'agit d'un exercice délicat, semé d'embûches, dont les résultats doivent être tenus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des estimations exploratoires soumises à des conventions qui prêtent à discussion.

Même si son issue est incertaine, cette opération de valorisation monétaire mérite d'être tentée. Pour cela, il faut bien sûr être en mesure d'identifier le plus précisément possible les

contours du bénévolat. A cet égard, des progrès incontestables ont été faits ces dernières années en France par les recherches sur le sujet. Ces progrès permettent aujourd'hui de présenter des estimations crédibles des ressources bénévoles mobilisées dans un cadre organisé (bénévolat formel) et plus précisément dans un cadre associatif (section 1). Mais de nombreuses zones d'incertitude subsistent qui appellent tout à la fois un approfondissement de la réflexion et une production de données empiriques permettant d'améliorer encore notre connaissance du bénévolat (section 2).

SECTION 1. LES RESSOURCES BENEVOLES EN FRANCE : UNE REALITE MIEUX CERNEE AUJOURD'HUI

Depuis le début des années 90, des avancées significatives ont été faites s'agissant de la connaissance du comportement bénévole (§1.1). Ces travaux cumulatifs conduisent à des résultats plutôt convergents permettant d'avancer des estimations de la ressource bénévole qui, exprimées en unités « physiques » (heures ou emplois ETP), s'avèrent relativement fiables (§1.2). La valorisation monétaire de cette ressource est plus délicate.

1.1. Le fruit d'efforts convergents

Pendant longtemps, dans notre pays, la connaissance du bénévolat a été lourdement handicapée par l'absence de données issues d'enquêtes nationales. Cette situation était propice aux extrapolations les plus diverses au fondement très incertain. La situation a commencé à évoluer dans les années 1990 avec les enquêtes du *Laboratoire d'Économie Sociale* (LES) pour la *Fondation de France* (Archambault *et alii*, 1991, Archambault et Boumendil, 1994 et 1997). Les constats permis par ces enquêtes suggéraient une augmentation de la population des bénévoles au cours de la décennie en question puisque leur nombre estimé passait d'à peine 8 millions en 1990 à 10,4 millions en 1996. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'INSEE en 1985-1986 (Prouteau, 1999) conduisait à des résultats qui, bien que non strictement comparables avec les précédents du fait des différences relatives aux méthodes d'échantillonnage et à la construction des indicateurs de comportement bénévole, s'avéraient néanmoins compatibles avec eux.

Outre ces investigations réalisées sur des données collectées auprès des ménages et des individus, d'autres travaux ont été menés dans le même temps à partir d'informations recueillies auprès d'associations (Tchernonog, 2000). S'agissant du bénévolat, les résultats auxquels sont parvenus ces travaux sont également d'un grand intérêt et peuvent être comparés avec bonheur aux estimations obtenues à partir des enquêtes réalisées auprès des individus (voir infra).

C'est toutefois avec l'enquête réalisée l'INSEE en 2002 sur la vie associative qu'un pas particulièrement important a été franchi puisqu'elle a autorisé une connaissance plus détaillée du bénévolat formel en France et en particulier du bénévolat associatif (Febvre et Muller, 2004, Prouteau et Wolff 2004a). Cette enquête présente plusieurs avantages par rapport à celles qui avaient été utilisées dans les travaux précédents. Il s'agit d'une enquête spécifiquement consacrée à la participation associative, au contraire des enquêtes *Emploi du temps* qui ne donnent que des informations très partielles sur ces comportements. L'échantillon est de taille conséquente, nettement plus importante que dans le cas des enquêtes du LES. L'enquête *Vie associative 2002* est également la première à permettre de distinguer le bénévolat régulier, qui s'inscrit dans le cadre d'un engagement continu, et le bénévolat occasionnel, beaucoup plus ponctuel. Cette distinction n'est pas anodine lorsqu'il s'agit d'appréhender le rôle que jouent les bénévoles en tant que ressources pour les associations. L'enquête *Vie associative 2002* permet également de mesurer plus finement les

durées qui sont consacrées par les bénévoles à leurs activités non rémunérées. Cette enquête est donc l'occasion tout à la fois de confronter de nouvelles estimations de la ressource bénévole avec les estimations antérieures mais aussi d'obtenir des résultats inédits à ce jour.

1.2. Les résultats obtenus

A partir des données de l'enquête Vie associative 2002, on peut estimer à 13 millions pour la France métropolitaine la population des bénévoles de plus de 15 ans qui pratiquent dans une organisation, quel que soit le statut de celle-ci. Sur cet effectif, un peu moins de 6 millions déclarent un engagement régulier. La durée moyenne consacrée par les bénévoles à leurs activités est de 2,5 heures par semaine mais il existe une très grande dispersion des temps voués à l'engagement, les bénévoles réguliers étant des pourvoyeurs très généralement beaucoup plus généreux de temps non rémunéré. S'agissant des seuls bénévoles en associations, leur nombre est d'un peu moins de 12 millions, dont 5,3 millions inscrivent leur engagement dans la continuité.

Ces résultats ne sont pas incompatibles avec ceux obtenus antérieurement, même si, rappelons-le, ils ne peuvent être en toute rigueur leur être comparés. Ils sont supérieurs aux estimations du LES de 1997, mais ces derniers faisaient apparaître une progression substantielle des effectifs depuis le début des années 90. Il n'est pas inconcevable qu'il y ait eu poursuite de cette progression entre 1996 et 2002. Les travaux de Viviane Tchernonog (2000, p. 70) estiment à 14,5 millions le nombre d'engagements bénévoles dans les associations en 1999. Il ne s'agit pas là de l'effectif des bénévoles, puisque ceux-ci peuvent connaître des engagements dans plusieurs associations, mais un tel résultat apparaît compatible avec l'estimation tirée de l'enquête *Vie associative 2002*¹.

Tableau 1. La ressource bénévole en 2002, en heures et ETP

Nature du bénévolat	Heures (en millions)	ETP ¹	Répartition en %
Total	1 307	817 000	100
Régulier	1 016	635 000	77,7
Occasionnel	291	182 000	22,3
Par type d'organisme ²			
Associations]1 163 - 1 146[]727 000 – 716 000[]89,0 – 87,7[
Organismes non associatifs]161- 144[]101 000 – 90 000[]12,3 – 11,0[
Par domaine d'activité			
Sport	268	167 000	20,4
Culture et loisirs	367	230 000	28,1
Education	80	50 000	6,1
Défense des droits	191	119 000	14,6
Action sociale, sanitaire et humanitaire	222	139 000	17,0
Religion	108	68 000	8,3
Environnement	34	21 000	2,6
Autres	37	23 000	2,9

¹ : Le nombre d'équivalents temps plein a été arrondi au millier le plus proche.

² : Faut de pouvoir mesurer précisément le bénévolat par type d'organisme, le tableau communique des intervalles à l'intérieur desquels se situe la grandeur de la variable d'intérêt.

Source : Enquête INSEE « Vie associative » octobre 2002

¹ S'il est possible dans l'enquête *Vie associative* de déterminer exactement le nombre d'engagements de l'ensemble des bénévoles il est en revanche impossible de le faire pour les seuls bénévoles pratiquant en associations. Le nombre de ces engagements associatifs se situe toutefois dans un intervalle compris approximativement entre 14 et 16 millions, qui inclut donc le résultat obtenu par Viviane Tchernonog.

La ressource bénévole peut être estimée approximativement, à une échelle macroéconomique, à 820 000 emplois ETP dont environ 720 000 pour les seules associations (tableau 1). Cette estimation est inférieure à celle qu'avance Edith Archambault à partir de l'enquête LES de 1997, mais les durées offertes par les bénévoles ont probablement été surévaluées dans cette enquête, notamment du fait de l'absence de distinction entre bénévolat régulier et bénévolat occasionnel². En revanche, elle est très proche de celle que suggère Viviane Tchernonog et qui est de 716 000 ETP pour les associations en 1999.

Pour valoriser en termes monétaires ce bénévolat, plusieurs questions doivent être envisagées. Elles ne sont ici que rapidement évoquées, le lecteur intéressé pouvant se rapporter à Prouteau et Wolff (2004b) pour de plus amples développements. La première d'entre elles porte sur la méthode de valorisation à retenir. Sous cet angle, deux méthodes sont concevables. Celle dite « des coûts d'opportunité » qui revient à valoriser le temps donné à hauteur du gain que le bénévole pourrait obtenir s'il consacrait son temps à son activité professionnelle plutôt qu'au bénévolat. Cette approche ne saurait convenir dans l'optique qui est ici la nôtre, et qui est également celle d'un compte satellite des ISBL, à savoir la valorisation monétaire de cette ressource non rémunérée *du point de vue de la société et des organismes d'accueil*. La principale raison tient au fait que cette approche conduit à donner des valeurs distinctes à de mêmes tâches selon la rémunération professionnelle de l'individu qui s'y adonne. Dès lors, c'est la seconde méthode, celle dite des « coûts de remplacement », qui s'impose. Elle consiste à valoriser le bénévolat en fonction de ce que l'organisme d'accueil devrait payer s'il devait faire assurer ces tâches par des salariés. Elle suppose bien évidemment que le bénévolat et le salariat soient deux modes substituables de réalisation des mêmes tâches, ce qui peut soulever des objections (Archambault, 2002). Se pose également le problème du salaire horaire qu'il convient d'imputer au temps non rémunéré. Plusieurs variantes ont été ici retenues.

La première (variante 1) suppose que les bénévoles sont en moyenne moins efficaces que les salariés dans la réalisation de leurs tâches et retient en conséquence le SMIC comme salaire de référence. La seconde postule une efficacité comparable des deux types de ressources humaines et retient comme référence le salaire moyen offert par les associations du même secteur d'activité, quand ce salaire est connu. Quand il ne l'est pas, c'est le salaire moyen pratiqué dans l'aide à domicile qui est utilisé, ce choix étant dicté par le souci de ne pas surestimer la valeur monétaire affectée au bénévolat. Enfin une troisième variante a consisté à pondérer le salaire de référence par un indicateur de qualification des tâches. Cet indicateur a été construit à partir des réponses des enquêtés sur les compétences mobilisées dans leur bénévolat et sur la formation qu'ils avaient éventuellement reçue. Plus précisément, le bénévolat pour lequel il était indiqué que des compétences avaient été mobilisées ou acquises, ou pour lequel une formation avait été suivie, a été valorisé à partir du salaire moyen offert par les associations dans le domaine d'activité concerné. Le bénévolat réalisé sans mobilisation de compétences particulières et sans formation a été, quant à lui, valorisé à hauteur du SMIC³.

Les résultats obtenus sont communiqués dans le tableau 2. On peut y constater que la valeur monétaire ainsi obtenue pour le bénévolat formel dans son intégralité y varie de 0,76 % à un

² Pour une discussion plus fournie, cf. Prouteau et Wolff (2004b).

³ En l'absence de données pertinentes au niveau national, les salaires de références sont ceux qui nous ont été communiqués par l'INSEE Poitou-Charentes à partir d'une exploitation des fichiers DADS (Déclarations annuelles de données sociales) concernant les associations des 4 régions bordant l'Atlantique, à savoir la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Ces salaires de références s'entendent cotisations sociales (y compris patronales) comprises.

1,10 % du PIB selon les variantes. Les estimations concernant le seul bénévolat associatif se situent dans un intervalle de 0,67 % à près de 1 %. Cette valorisation monétaire est inférieure à celle obtenue par Edith Archambault pour l'année 1997 (Archambault, 2002). L'écart s'explique tout à la fois par l'estimation supérieure, déjà évoquée, des durées offertes (voir supra) mais aussi par le choix d'un salaire de référence supérieur. En revanche l'ordre de grandeur, relativement au PIB, auquel nous parvenons est très proche de celui qu'elle obtient en 1990 (Archambault, 1996) puisque sa valorisation du bénévolat représente alors 1,13 % du PIB contre 1,10 pour la variante 2 qui est similaire à celle qu'elle met en œuvre.

Tableau 2. La valeur monétaire imputée au bénévolat en 2002 (en millions d'euros)

Nature du bénévolat	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Total bénévolat formel			
Valeur monétaire imputée (millions d'euros)	11 566	16 752	15 914
En proportion du PIB	0,76 %	1,10 %	1,04 %
Bénévolat associatif			
Valeur monétaire imputée (millions d'euros)	10 218	14 795	14 068
En proportion du PIB	0,67 %	0,97 %	0,92 %
Part des contributions bénévoles associatives	88,3 %	88,3 %	88,4 %

Source : Enquête INSEE « Vie associative » octobre 2002

2. DES REALITES QUI DEMANDENT A ETRE DAVANTAGE DOCUMENTEES

En dépit des progrès réalisés dans la connaissance du bénévolat, il reste de nombreux terrains à explorer sur ce sujet. Le travail à assurer relève d'une réflexion de nature théorique et méthodologique, notamment en ce qui concerne la valorisation du temps bénévole (§ 2.1), mais il suppose aussi que soient résolus des problèmes d'ordre statistique relatifs à l'accès à des données pertinentes (§ 2.2).

2.1. Des zones d'ombre à éclairer, une réflexion à approfondir

La recherche sur le bénévolat demeure confrontée à de nombreuses interrogations. Il convient, en particulier, de souligner que les informations accumulées ces dernières années conservent un caractère exclusivement statique. Elles présentent une image du bénévolat à un moment donné mais il leur manque une dimension dynamique permettant d'appréhender l'évolution de ces comportements dans le temps. Si les enquêtes du LES suggèrent un essor du bénévolat au cours des années 90, il n'est en revanche pas possible d'avoir une idée de l'évolution de la composition de ce bénévolat sous l'angle de la distinction entre bénévolat régulier et bénévolat occasionnel. En effet, l'enquête *Vie associative 2002* est la seule à ce jour à permettre une telle différenciation. De même, la question de la mobilité de la participation bénévole mériterait d'être mieux documentée au-delà des intuitions que donnent les études monographiques et les propos en provenance de certains responsables associatifs. L'enquête *Vie associative 2002* permet d'observer que dans la moitié des cas, les engagements bénévoles en associations ont tout au plus 5 ans d'ancienneté. 20 % des répondants, qu'ils soient ou non encore adhérents au moment où on les interroge, déclarent avoir quitté une association dans les cinq années précédentes. Même si ce constat ne signifie pas qu'il y ait eu abandon d'une pratique bénévole, car rien ne permet de dire que les répondants donnaient leur temps dans ces associations, il témoigne à tout le moins d'une mobilité non négligeable dans les comportements associatifs. Dans un ordre d'idée assez proche, l'effet de certains événements majeurs du cycle de vie (notamment le départ en retraite) sur l'inclination à se consacrer au bénévolat reste mal connu. Les pistes ne manquent pas, on le voit, pour la recherche future sur l'engagement bénévole.

Dans le cadre de cette évocation non exhaustive des problèmes auxquels sont confrontées les recherches sur le bénévolat, il est également utile d'évoquer la question de l'identification de ce comportement. L'enquête *Vie associative 2002* a montré clairement que des personnes ne se déclarent pas bénévoles alors même qu'elles rendent des services non rémunérés à leurs associations. De telles situations sont probablement inévitables dès lors qu'on interroge des personnes sur des comportements qui sont investis d'une forte charge symbolique et qui sont soumis à une marge non négligeable d'appréciation subjective. Il y a, là, un biais de sous-estimation auquel n'échappent pas, mais pour d'autres raisons, les enquêtes réalisées auprès des associations (Mertens et Lefèbvre, 2004). Mais on peut légitimement craindre une complexification croissante de cette opération de repérage du bénévolat à l'avenir, du fait de la porosité croissante des frontières entre don de temps et activités rémunérées. Le *continuum* bénévolat – salariat dans les associations, dont parlait déjà Marchal (1984), paraît être une caractéristique de l'emploi associatif qui se renforce sous l'effet notamment de l'apparition de nouveaux statuts (volontariat)⁴.

Dans la perspective d'un compte satellite des ISBL, il convient également de s'interroger sur le périmètre du bénévolat qui a vocation à être mesuré et éventuellement valorisé. Faut-il se restreindre au bénévolat des seules associations qui emploient des salariés ? Cette interrogation est bien évidemment étroitement liée à celle, du même type, concernant le champ des associations concernées par le compte. Il nous semble qu'à cet égard il est souhaitable de distinguer la réponse que l'on est amené à apporter présentement au regard des sources disponibles (le domaine du « possible ») et la réponse de principe (le domaine du « souhaitable ») qui peut conduire à se doter de moyens additionnels pour appréhender ce qui ne peut l'être avec précision aujourd'hui. Nous voudrions souligner, sur ce sujet, notre convergence de vue avec Sybille Mertens pour qui le rôle économique de ces associations sans salariés (et, ajoutons-nous, de leurs bénévoles) ne saurait être tenu pour négligeable (Mertens, 2002, p. 125).

S'agissant de la valorisation monétaire proprement dite, l'exercice est exposé à de nombreuses objections. Tout d'abord, c'est son principe même qui peut être contesté au nom de l'irréductibilité du don à l'univers des valeurs monétaires. Pour le dire autrement, la crainte qui s'exprime est alors de voir la valeur sociale et civique du bénévolat disparaître derrière sa seule valeur économique. La critique a été perçue lors d'entretiens avec des acteurs de la vie associative (Duriez *et alii*, 2001)⁵. L'économiste doit l'entendre mais ne saurait s'y soumettre puisque son objectif, dans le cadre d'un compte satellite, est d'évaluer ce que représente la ressource bénévole *pour les ISBL qui l'utilisent* et non d'appréhender le registre de valeurs dans lequel *les individus* entendent inscrire leur comportement. Ceci étant, il ne saurait être question de limiter le bénévolat à sa dimension de ressource productive.

Pour l'économiste, les problèmes que pose la valorisation du temps donné tiennent à d'autres considérations. Il s'agit d'apprécier la signification purement économique d'une opération qui consiste à imputer des valeurs monétaires à des activités qui n'en ont pas. Le raisonnement a un caractère contrefactuel puisque la méthode des coûts de remplacement consiste à s'interroger sur ce qui se passerait si les associations devaient recourir à des salariés plutôt qu'aux bénévoles auxquels elles font effectivement appel. Une telle opération n'encourt-elle

⁴ Hély (2005) souligne fortement ce risque croissant de confusion entre bénévolat et salariat.

⁵ Elle est également mise en avant par certains participants à un débat organisé par le journal électronique nord-américain *e-Volunteerism* (Keyboard Roundtable, 2003). Mais sur cette question, le point de vue des acteurs est partagé car pour certains d'entre eux, la valorisation monétaire est au contraire un moyen de reconnaissance, permettant de faire sortir cette activité d'une situation de « travail invisible ».

pas le risque de franchir la « frontière de monétarisation » (Vanoli, 2002, p. 435), c'est-à-dire de dépasser les limites au-delà desquelles l'attribution d'une valeur monétaire ne fait plus sens et n'a plus d'intérêt heuristique ? Il n'apparaît pas possible à l'auteur de cette contribution de trancher de manière définitive cette question. Elle incite à rester très prudent dans la présentation et les commentaires des résultats auxquels cet exercice de valorisation conduit. Elle ne semble pourtant pas rendre vain tout effort pour approfondir la recherche dans la voie de l'imputation d'une valeur monétaire au bénévolat. Cet approfondissement passe par une meilleure appréhension des possibilités et des conditions de substitution entre bénévoles et salariés. A cette fin, les travaux de nature monographique et ceux réalisés sur des données plus larges, issues d'enquêtes auprès d'associations, sont certainement complémentaires. C'est une telle appréhension qui peut permettre d'apprécier la portée plus précise et les limites de cette opération de valorisation. Il importe également de pouvoir obtenir des informations plus détaillées relatives aux salaires versés par les associations, si possible à un niveau assez fin de désagrégation des domaines associatifs d'activité. Cette remarque conduit tout naturellement à aborder la question, cruciale pour enrichir notre connaissance du bénévolat, de la production de données permettant l'investigation empirique.

2.2. Le problème des données

Il serait illusoire de penser qu'une meilleure connaissance des réalités bénévoles puisse faire l'économie de la production de données empiriques qui à ce jour reste insuffisante. Il est donc hautement souhaitable que la statistique publique devienne capable de répondre aux besoins en la matière. Ces besoins se font sentir à deux niveaux : celui des enquêtes auprès des individus et celui des enquêtes auprès des associations. Ces deux niveaux doivent être considérés comme complémentaires.

S'agissant du niveau des ménages et des individus, il a été souligné que l'enquête *Vie associative 2002* de l'INSEE a constitué une étape importante témoignant d'une attention nouvelle de la statistique publique aux réalités associatives. Mais cette étape en appelle d'autres, non seulement pour s'assurer de la robustesse des résultats obtenus mais aussi pour appréhender les possibles évolutions dans le temps des comportements. L'INSEE réorganise aujourd'hui ses enquêtes auprès des ménages. Le choix fait en faveur du suivi d'un panel offre, pour une analyse dynamique du bénévolat, des opportunités intéressantes. Mais encore faut-il que la place réservée aux comportements associatifs y soit judicieuse.

En ce qui concerne les données en provenance des associations, les besoins sont probablement plus criants. Il ne s'agit évidemment pas de faire fi des efforts réalisés tout particulièrement par Viviane Tchernonog pour remédier à cette situation au travers de la réalisation d'enquêtes propres. Mais il est désormais urgent que la statistique publique commence à mettre en œuvre certaines des préconisations faites dans le rapport du CNIS publié à la fin des années 90 (Neyret *et alii*, 1998). Rappelons certaines suggestions de ce rapport :

- créer une base de données sur les associations (proposition n° 5) ;
- mettre en place un panel d'associations et d'en assurer le suivi (proposition n° 6) ;
- lancer une enquête sur le bénévolat dans les associations employeurs (proposition n° 7)
- étudier la possibilité de constituer une base de référence pour les petites associations (proposition n° 10).

Il n'est pas concevable qu'un compte satellite des ISBL puisse se passer d'informations collectées auprès des associations. S'agissant de la mesure et de la valorisation du bénévolat, ces informations devraient permettre une confrontation avec les résultats issus des enquêtes

auprès des ménages afin d'en éprouver la validité. Elles sont également nécessaires pour explorer certains aspects qui ne peuvent l'être par l'interrogation des seuls bénévoles. Car ces derniers ne connaissent pas systématiquement toutes les caractéristiques des associations dans lesquelles ils sont impliqués, ni même toujours le statut des organismes qui les accueillent, ce qu'atteste l'enquête *Vie associative*. Il est donc tout à fait essentiel que ce besoin d'informations en provenance des associations trouve une réponse appropriée.

En guise de conclusion

Les enjeux que présente la connaissance du bénévolat ne sauraient se limiter à la dimension qui a été ici privilégiée, à savoir sa dimension économique de ressource productive contribuant au bien-être collectif. Mais, précisément, la pluralité des intérêts que cette connaissance est susceptible de soulever, tant chez les chercheurs appartenant à des champs disciplinaires différents que parmi les acteurs du monde associatif, plaide en faveur de son enrichissement. Des étapes ont été franchies ces dernières années, mais le chemin à parcourir reste long.

Bibliographie

- Archambault E. (1996), *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Economica.
- Archambault E. (2002), « Le travail bénévole en France et en Europe », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, pp. 13-36.
- Archambault E., Bon, C., Le Vaillant M. (1991), *Les dons et le bénévolat en France*, Enquête ISL - Fondation de France - LES.
- Archambault E., Boumendil J. (1994), *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France.
- Archambault E., Boumendil J. (1997), *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France.
- Archambault E., Kaminski P. (2003), *Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en France*, communication au XVIIIème colloque de l'ADDES, 15 décembre, mimeo.
- Braibant M. (1994), « Un outil de synthèse économique pour la politique sectorielle. Les comptes satellites », *Courier des statistiques*, n° 69, pp. 33-39.
- Duriez B., Epée M., Vermersch S., Rousselière D., Demoustier D., Bevant D., Noguès H. et Prouteau L. (2001), *La mesure du bénévolat organisé*, Rapport de synthèse réalisé par le Clerse, l'Eseac et le Len-Cebs pour la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, mars.
- Febvre M., Muller L. (2004), « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *Insee Première* n° 946, février.
- Hély M. (2005), *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse pour obtenir le grade de docteur, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Keyboard Roundtable (2003), « Is Assigning a Financial Value to Volunteering a Good Idea? », *e-Volunteerism*, vol. 3, issue 2, pp. 1-10.
- Marchal E. (1984), *L'emploi dans le secteur associatif. Du salariat permanent au bénévolat*, Centre d'Etudes de l'Emploi, Dossier de recherche n° 11.
- Mertens S. (2002), *Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en Belgique*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Liège.
- Mertens S., Lefèbvre M. (2004), « La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif », in *Le compte satellite sans but lucratif 2000-2001*, Institut des comptes nationaux – Banque nationale de Belgique.
- Neyret G., Nivlet J.-M., Rault D. (1998), « Associations régies par la loi de 1901 », *Rapport de la Mission du CNIS*, n° 44, INSEE.
- Prouteau L. (1999), *Économie du comportement bénévole. Théorie et étude empirique*, Economica.
- Prouteau L., Wolff F.-C. (2004a), « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et Statistique*, n° 372, p. 3-39.

Prouteau L., Wolff F.-C. (2004b), « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et Statistique*, n° 373, p. 33-56.

Tchernonog V. (2000), *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Rapport au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Matisse-Les, Université de Paris 1, décembre.

Vanoli A. (2002), *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.